



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 25623

Texte de la question

M. Dominique Baudis attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'élaboration de schémas locaux de développement de l'accueil des jeunes enfants. En effet, conformément aux engagements pris par le Premier ministre, lors de la conférence annuelle de la famille, le 12 juin dernier, il est question de rendre obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants et regroupements de communes l'élaboration de schémas locaux de développement de l'accueil des jeunes enfants. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qui seront prises pour que ces schémas deviennent effectivement obligatoires.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les décisions qui doivent être prises afin de rendre effectivement obligatoires les schémas locaux de développement de l'accueil des jeunes enfants. Cette mesure, destinée à promouvoir le développement des modes d'accueil des enfants de moins de six ans sur l'ensemble du territoire, souhaitée par de nombreux partenaires et annoncée par le Gouvernement à l'occasion de la Conférence de la famille du 12 juin 1998, fait actuellement l'objet d'une concertation avec les élus locaux, notamment l'association des maires de France.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25623

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 décembre 1999

Question publiée le : 22 février 1999, page 1017

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7147